

**Compte rendu du Conseil de l'UFR SITEC
du mardi 17 janvier 2023 à 9h30
Pôle Sciences pour l'Ingénieur (Ville-d'Avray) – Salle A2 102**

Étaient présents :

Membres de droit : Shah Nawaz Burokur, Michele D'Ottavio

Membres élus : Adam Lenouali, Céline Million, Gérard-Pascal Piau, Olivier Polit, Badr Eddine Ratni, Géraldine Saint Surin, Bruno Serio, Khanh Hung Tran.

Suppléante étudiante : Camille Goyet.

Invités : Sophie Allard, Virginie Durand, Nathalie Jonglez de Ligne, Yannis Norval, Olivier Thuillas.

Invités exceptionnels : Arvind Kumar.

Procurations : Cécile Barth-Rabot donne procuration à Khanh Hung Tran. Laurent Gallimard donne procuration à Céline Million. Philippe Forster donne procuration à Badr Eddine Ratni, Amanda Martinez-Gil donne procuration à Bruno Serio.

1- Informations de la Direction

➤ Le Directeur fait un retour sur la Campagne Emploi 2023. Parmi les demandes faites par l'UFR SITEC, deux ont été acceptées : ouverture au concours du poste de PU en section 19 pour les Métiers du Livre, et requalification des deux supports de poste BIATSS du secrétariat pédagogique des SPI de C à B.

➤ Le nom de la nouvelle plateforme de recrutement pour les Masters 1 sera « Mon Master » (monmaster.gouv.fr). La plateforme ouvrira le 1^{er} février. Voici quelques dates à retenir :

- Dépôt des dossiers des candidats : du 22 mars 2023 au 18 avril 2023.

- Examen des dossiers par les responsables de parcours : du 24 avril 2023 au 16 juin 2023.

- Remontée du classement : au plus tard le 16 juin 2023.

- Réponse des candidats : du 23 juin 2023 au 21 juillet 2023 (pour les étudiants en Formation Initiale) et jusqu'au 30 septembre 2023 (pour les étudiants en Formation Apprentissage).

La direction explique que de nombreux points restent à éclaircir, les informations arrivent au fil de l'eau. Le recrutement des Masters 2 continuera de s'effectuer sur le site eCandidat.

➤ On rappelle qu'un sondage Doodle est en ligne pour la Journée Portes Ouvertes de l'IUT et de l'UFR SITEC du samedi 28 janvier 2023. Les enseignants et les responsables de formations sont relancés afin de s'y inscrire car il y a peu de participants à ce jour. Un représentant minimum pour chaque spécialité est attendu.

➤ Depuis septembre 2022, l'université revoit les statuts des UFR et souhaite une harmonisation générale, en respectant les spécificités de chacun, avec un ajustement de la composition des conseils d'UFR. Il est fort probable que de nouvelles élections soient organisées cette année afin de se mettre en conformité avec les nouveaux statuts. Il est notamment question de parité pour les personnalités extérieures, ce qui pourrait être une contrainte. Les statuts sont toujours en cours de discussion. Une réunion s'est tenue hier à ce sujet, et une autre se déroulera en fin de matinée.

2- Compte-rendu modifié de la séance du 23 juin 2022 : vote

Les modifications demandées ont été apportées.

Vote : 12 pour, 1 contre.

3- Compte-rendu modifié de la séance du 11 octobre 2022 : vote

Les modifications demandées ont été apportées.

Vote : 12 pour, 1 contre.

4- Compte-rendu de la séance du 8 décembre 2022 : vote

Les modifications demandées ont été apportées.

Vote : 11 pour, 1 contre, 1 abstention.

5- Liste des vacataires à habiliter : vote

La liste est présentée aux membres du conseil.

Vote : 13 pour.

6- Composition du Conseil de Perfectionnement du Master Métiers du Livre et de l'Édition 2022-2023 : vote

La composition a été transmise aux membres du conseil en amont de la séance. Deux titulaires, un responsable de diplôme, trois étudiants en cours de formation (1 par parcours) ont été ajoutés. Pour les représentants du monde socio-économique, Nina Stavisky, spécialiste de la librairie, remplace Gilles Beaujard, graphiste.

Vote : 13 pour.

7- Renouvellement sur le support de MAST Librairie en 71ème : vote

Une demande a été faite pour le renouvellement d'un support de MAST en librairie 71^{ème} section. Le MAST en poste actuellement, termine son 2^{ème} mandat de 3 ans et est intéressé pour un dernier mandat. Il s'agit d'un libraire, spécialisé en bandes dessinées ayant fait une thèse sur ce sujet. C'est un très bon profil pour le pôle MDL. Il est signalé aux membres du conseil qu'il est compliqué de trouver des MAST en librairie, en raison de l'organisation de l'emploi du temps.

Vote : 13 pour.

La direction rappelle que la campagne de recrutement/renouvellement des MAST ouvrira en février. Il devra déposer un dossier au service des ressources humaines qui enverra le tout au CCD de la section 71. Le CCD émettra un avis et le dossier sera ensuite envoyé pour validation au CACR.

8- Répartition du Budget Initial 2023 : vote

La direction rappelle aux membres du conseil qu'une demande de 172 000 € en PFR avait été faite à l'université. Suite aux tensions budgétaires de l'établissement (l'université a voté un budget déficitaire), aucun PFR n'a été accordé aux composantes de l'université : des investissements dans les modulaires de Nanterre et les factures énergétiques à la hausse ne le permettent pas. Cependant, cette demande de PFR pourrait être revue, au cas par cas, lors du prochain BR qui se tiendra au mois de juin 2023. Si le besoin se fait ressentir à l'UFR SITEC, la direction fera une demande. Le responsable financier commente et détaille les fichiers du Budget 2023 et la Répartition budgétaire envoyés par mail à tous les membres du conseil. Le budget global est de 1 013 129 €, et le manque de PFR a pu être presque intégralement compensé par les recettes de l'apprentissage. Cette année, 92% des recettes proviennent des ressources propres (FA et FC) et 8% des ressources de l'État et de la reprogrammation des recettes de 2022, ce qui permet de déterminer le montant que représentera la dotation aux formations. La direction doit discuter de certaines dépenses, notées dans les contributions versées à l'IUT, qui pourraient éventuellement être supprimées car des frais de gestion de 15% sont prélevés par l'université depuis cette année : c'est notamment le cas des frais de gardiennage imputés à la FIPMéca. Concernant la répartition budgétaire, le montant à répartir entre les

différentes formations est de 226 288 €. Suite aux demandes remontées par les responsables de ligne, les investissements ont été honorés, excepté pour les parcours MSCI et EESC du Master GI, avec 10 000 € de moins chacun. Cela a été discuté avec les responsables et est réglé.

Vote : 13 pour.

9- Discussion sur le format du compte-rendu et décision : vote

La direction souhaite soulever ce point car actuellement elle constate que les comptes rendus ressemblent davantage à des procès-verbaux, ce qui n'est pas le but recherché. Il faut donc réfléchir et se décider pour les formats à venir. La direction rappelle que désormais il est fortement déconseillé de communiquer des noms dans les comptes rendus afin d'éviter que cela ne devienne procédurier, c'est un point actuellement discuté dans les instances de Nanterre. Il faut donc déterminer si l'on souhaite tout retranscrire ou résumer partiellement des discussions avec une conclusion. Certains membres estiment qu'il n'y a aucun intérêt à tout retranscrire, et si cela devait être le cas il faudrait faire intervenir une société spécialisée dans les prestations de retranscriptions de comptes rendus, comme cela se pratique au conseil d'administration de l'université. C'est un métier à part entière. Un autre membre estime qu'il est important de retranscrire les différentes positions pour que la relecture du CR permette le suivi des développements des argumentaires proposés. Après un débat entre les membres du conseil, la direction propose le format suivant :

- Le compte-rendu doit être succinct.
- La personne qui prend la parole, et qui estime que son argument est important, devra demander en séance à ce qu'il soit reporté dans le compte-rendu.
- Le compte-rendu sera envoyé aux membres du conseil quinze jours avant la prochaine séance et devra être retourné avec des modifications ou rajout succinct sept jours après.

Il est précisé que ce format sera un test.

Vote : 10 pour, 2 contre, 1 abstention.

10- Questions diverses

➤ Le Forum des Entreprises, organisé par l'UFR SITEC et l'IUT de Ville-d'Avray, est rebaptisé le Grand Forum de l'Apprentissage cette année et il se tiendra le 20 avril 2023.

➤ La remise des diplômes des étudiants de Master GI se tiendra le 2 février 2023. Les invitations ont été envoyées. Le responsable du CMI-ATE ajoute qu'il faudra, en plus, remettre le label aux étudiants du CMI. Il devra transmettre les parchemins à la secrétaire pédagogique des Masters avant la cérémonie.

➤ Le co-responsable du Master Métiers du Livre souhaite savoir si la subvention acceptée et votée pour le BDE LYBOOKOO sera prochainement versée. Pour l'ouverture du compte, les étudiantes ont dû déposer de l'argent, un appel de fonds pour l'assurance a été demandé et pour éviter que les comptes soient bloqués, le responsable a financé sur ses deniers personnels, ne souhaitant pas que ce soit à la charge des étudiantes. En revanche, il n'accepte pas de devoir le faire indéfiniment. Le responsable financier est conscient de ce problème, de nombreux étudiants et enseignants l'interrogent à ce sujet, mais il ne sait que répondre. Un membre du conseil répond à cette question. Auparavant, l'agent comptable était directeur du service financier, l'ordonnateur et le contrôleur, et donc certaines choses se faisaient. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas. Le SAJI est intervenu et les procédures se sont compliquées. Depuis deux ans, l'agence comptable de l'université rassemble l'agent comptable, chargé de vérifier que tout est correct d'un point de vue réglementaire, et un directeur financier, qui est l'ordonnateur. Cela se met en place et c'est très long. Concernant le problème des subventions, il manque une délégation de signature, un texte a donc déjà été écrit par la vice-présidente en charge du conseil d'administration. Cette version est partie vers l'agence comptable, qui est débordée par de nombreux paiements du mois de décembre. Ce document est en train d'être visé, corrigé et amendé, et l'on espère qu'il passera en commission budgétaire pour ensuite être présenté au conseil d'administration. Il n'est pas sûr que ce point soit à l'ordre du jour de la prochaine commission budgétaire, mais certainement à celle du mois de février. En attendant cette note, le collègue tentera de savoir s'il est possible de trouver un moyen pour la contourner, ce qui permettrait d'avancer sur les subventions.

Fin de la séance à 11h50.